



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Inondations en Essonne

Question écrite n° 24014

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain alerte Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur les inondations qui touchent régulièrement le territoire essonnien. En juin 2019, de violents orages ont frappé le nord-ouest de l'Essonne, créant d'importantes inondations qui ont, entre autres, touché la commune de Forges-les-Bains et le hameau de La Brosse à Janvry. De nombreuses routes ont été fermées, notamment la route de Gometz et la rue de la Gruerie, axe qui relie le plateau de Gif à la vallée. Sur la rue de la Gruerie, les agents municipaux ont placé des troncs pour limiter les coulées de boue. À Longjumeau, 2 000 foyers ont été privés d'électricité durant deux heures. La montée des eaux a également touché le centre hospitalier où certains locaux ont été inondés, deux salles opératoires ont dû être fermées durant la nuit de lundi à mardi, ce qui a amené à déprogrammer une partie des interventions non urgentes de la matinée. Plusieurs communes, à l'instar de Pecqueuse, ont annoncé avoir entamé des démarches pour faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle, un état qui avait déjà été déclaré en 2018 pour les communes de Gometz-le-Châtel, Longjumeau, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette, Briis-sous-Forges, Bures-sur-Yvette, Limours. L'Essonne est particulièrement touchée par le risque d'inondation puisque 80 % des communes essonniennes y sont sujettes. C'est le risque naturel majeur du département : les crues sont estimées d'occurrence 30 ans pour l'Orge, 50 ans pour l'Yvette, et 100 ans pour l'Yerres. Quatre types d'inondations peuvent survenir sur le territoire essonnien : les inondations par ruissellement, dues à une imperméabilisation trop importante des bassins versants, les inondations par débordement causés par la proximité des infrastructures et des cours d'eau, les débordements des rivières de plaine, dus aux importantes précipitations (ou aux longues pluies d'hivers), et les crues débordantes de la Seine, d'une occurrence de l'ordre de 35 ans. Au vu de ces données, elle l'interroge sur les dispositifs de prévision et d'anticipation des crues et des inondations qui pourraient mis en place afin de mieux contenir les conséquences de ces événements naturels dévastateurs pour la population comme pour les communes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24014

Rubrique : Catastrophes naturelles

Ministère interrogé : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2019](#), page 9518

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)